



ANNEXE – A, PARTIE II
(Révision – janvier 2018)

AGRÉMENT ENVIRONNEMENTAL

RÉSERVÉ AU BUREAU

Liste de distribution :

Gest. des données _____ N° de réf. du projet: _____
Ing. des agréments _____

L'information fournie dans le présent formulaire vise l'agrément environnemental d'une nouvelle installation ou d'une modification d'une installation actuelle. Le formulaire dûment rempli doit être envoyé au ministère au moins un mois avant la date prévue de la construction.

Veillez faire parvenir la présente demande au :

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick
Division des Autorisations
(20 rue McGloin, Fredericton, N.-B. E3A 5T8)
C.P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-7945

Télécopieur : (506) 453-2390

3. DÉTAILS CONCERNANT LE RÉSERVOIR ET LA TUYAUTERIE

DESCRIPTION DU RÉSERVOIR :	RÉSERV. 1	RÉSERV. 2	RÉSERV. 3	RÉSERV. 4	RÉSERV. 5	RÉSERV. 6
Capacité (litres)						
Âge du réservoir (année de fabrication)						
Fabricant du réservoir						
Hors-sol						
Souterrain						
Paroi unique						
Paroi double						
Confinement/cuvette de rétention						
Compartiment d'une paroi unique						
Compartiment d'une double paroi						
MATÉRIAUX DU RÉSERVOIR :						
Acier						
Fibre de verre						
Composite (acier, fibre de verre, combinaison de béton)						
PROTECTION DU RÉSERVOIR :						
Courant imposé						
Anode soluble						
SYSTÈME DE POMPAGE :						
Submersible						
Aspiration						
Gravité						

CONTENU DU RÉSERVOIR :	RÉSERV. 1	RÉSERV. 2	RÉSERV. 3	RÉSERV. 4	RÉSERV. 5	RÉSERV. 6
Essence sans plomb (normale)						
Essence sans plomb (moyenne)						
Essence sans plomb (suprême)						
Diesel						
Huile à chauffage						
Kérosène						
Huile usée						
Mazout C						
Autre (préciser)						
CANALISATION DU PRODUIT :						
DESCRIPTION:						
Hors-sol :						
Acier galvanisé –paroi unique						
Acier nu – paroi unique						
Cuivre – double paroi						
Souterrain :						
Flexible – double paroi						
Fibre de verre – double paroi						
Acier galvanisé – double paroi						
Acier nu – double paroi						
Cuivre - avec confinement						
PROTECTION DE LA CANALISATION DU PRODUIT :						
Protection cathodique						
Courant imposé						

4. DÉTAILS CONCERNANT LE SÉPARATEUR D'EAU ET D'HUILE

Les systèmes de confinement et de radier d'alimentation de carburant aux installations de stockage en vrac, et les radiers d'alimentation avec plus d'un distributeur de diesel aux points de libre-service, de carte ou de clé accès, doivent être munis d'un séparateur d'huile et d'eau. Les plans techniques soumis dans la Partie 5 doivent expliquer en détail le système de drainage et de séparation d'huile et indiquer le lieu ultime d'évacuation du séparateur d'huile et d'eau.

5. DESSINS TECHNIQUES

Les dessins techniques de construction sont requis pour toutes les installations de réservoirs de stockage dont la capacité totale **dépasse 5 000 litres**. Il faut inclure un schéma indiquant le réservoir, la tuyauterie, les bâtiments, les services souterrains, l'équipement de protection contre la corrosion, les cuvettes de rétention (lorsque cela s'applique), ainsi que tous les détails de la tuyauterie, et tous les réservoirs, les services électriques et mécaniques associés à l'installation de stockage de produits pétroliers. Il faut numéroter chaque réservoir et l'identifier à l'aide des numéros dans le formulaire. Les dessins doivent être revêtus de l'étampe d'un(e) ingénieur(e) qui est autorisé(e) à exercer la profession dans la province du Nouveau-Brunswick.

Les dessins techniques détaillés devraient être distribués comme suit :

- accompagner la Partie II de l'Annexe A,
- envoyés à l'inspecteur de l'environnement dans la région avant le début de la construction (lorsque cela s'applique),
- sur le site pendant la construction.

6. ATTESTATION

J'atteste qu'au mieux de mes connaissances, l'information fournie dans le présent formulaire est vraie, exacte et complète.

Nom du requérant : _____

Signature : _____ Date : _____